

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 mai 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO (sauf point 16), Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Nathalie BOUILLARD
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
Nadine LECHATILLIER à Anne ROELANDT
Patrice MÈCHE à Brigitte LAIR
Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220523-22_04550-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Absents excusés :

Jean ELISABETH et Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/052 - Avenant à la convention de gestion de la cuisine centrale par l'EHPAD Laurence de la Pierre

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°33 /3-5-2 en date du 15 juin 2020,
Considérant que par convention prenant fin au 30 juin 2021 concernant la cuisine centrale donnée en gestion à l'EHPAD,
Considérant qu'il est nécessaire de proroger la convention jusqu'au 15 juillet 2022,

La commune de Condé en Normandie est propriétaire d'une cuisine centrale (bâtiment et matériel) située rue Albert Camus, 14 110 Condé en Normandie. La production des repas y est assurée jusqu'à sa fermeture prochaine.

L'article 8 de la convention est ainsi modifié : La présente convention est prorogée jusqu'au 15 juillet 2022 inclus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- ∠ **APPROUVE** les termes de l'avenant,
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 mai 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

